

6 – TRAVAUX

6.1- PARTICIPATION COMMUNALE A LA REFECTION DES CHEMINS PRIVES (Résidence de l'Ouvière)

Par délibération n°13 en date du 26 janvier 2005, le Conseil Municipal a adopté les modalités d'une participation communale à la réfection des chemins privés ouverts à la circulation publique.

Ces dispositions prévoient un financement à hauteur de 30 % (plafonné à 5 500 euros) du coût des travaux engagés.

L'Association Syndicale Libre l'Ouvière a sollicité la Commune afin de bénéficier de cette aide.

Après instruction du dossier déposé auprès des Services Techniques, le devis validé par les services s'élève à 16 628,03 € H.T.

L'entreprise retenue est la société EUROVIA basée à Aix en Provence.

Les travaux prévus consistent à la réalisation de la préparation du support, réalisation du revêtement en enrobé BB 0/10 (épaisseur 7 cm) et BBTM 0/10 (épaisseur 3 cm) et le remplacement de 7 bordures A2.

Aussi, M. GOUIRAND propose à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER**, en application de la délibération ci-dessus, de subventionner la réfection du chemin précité à hauteur de 30 % du montant hors taxes, soit 4 988,41 €,
- **DE PRECISER** que la somme de 4 988,41 € sera versée à l'entreprise EUROVIA chargée des travaux,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune et,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

7 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - DENOMINATIONS DES VOIES DU LOTISSEMENT DE L'OUVIERE

Les riverains et résidents de l'Association Syndicale des propriétaires du lotissement de l'Ouvière ont informé la Commune de problèmes réguliers d'acheminement du courrier et ont demandé la possibilité de nommer les rues du lotissement de l'Ouvière afin de faciliter la tâche des différents livreurs, postiers et moyens de secours,...

Ils ont proposé et acté, lors de leur Assemblée Générale, le souhait de nommer ces rues :

- Allée des Cigales
- Allée des Fauvettes
- Allée des Papillons

Aussi, M. GOUIRAND propose à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la dénomination des voies du lotissement de l'Ouvière : allée des Cigales, allée des Fauvettes et allée des Papillons, comme indiqué dans le plan joint, et
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.